



Commune de
Frisange

AVIS

Il est porté à la connaissance du Public, que par arrêté n° 3A/2019/1130/114 du 15/05/2019 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, la SA PLATINE a reçu l'autorisation à exploiter un ascenseur à Frisange, 22, Haffstrooss.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, dans le délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

M. le bourgmestre
(Roger Beissel)



Mme le secrétaire
(Christine Wirtgen)